

L'un des faits marquants de l'année 2019 a été le renouvellement presque au complet de l'équipe éducative. La nouvelle équipe a dû faire face au manque généré par le départ des anciens, qui, au-delà d'une pratique bien ancrée, collectivement référencée mais non écrite, était également porteuse de l'identité du service. La recherche du sens de la pratique, tant du point de vue des attendus institutionnels que des temporalités externes par la durée des contrats jeunes majeurs, a quotidiennement rythmé le travail de l'équipe.

Du point de vue de la commande publique, l'équipe d'accompagnements spécialisés a elle aussi été confrontée à de nombreux changements de personnels, et aussi à l'absence de responsable d'équipe, ce qui a participé à un brouillage tant dans la clarté des attendus, que dans les critères objectifs liés aux contrats jeunes majeurs, souvent peu explicites. Bien que le projet de service n'ait pas évolué et reste en lien avec les dispositions prévues dans la délibération de 2016, il n'en reste pas moins que les perspectives des jeunes accompagnés tendent à se précariser et peuvent mettre à mal le sens de l'action. Les délais d'attente pour la régularisation du séjour sont souvent trop longs, ce qui n'est pas sans accentuer l'insécurité dans laquelle se trouvent ces jeunes. Et cela, sans compter les jeunes sans solution, déboutés du droit d'asile, ou ne pouvant trouver solution auprès de leur ambassade.

La tension qu'il existe entre les attendus d'insertion et la réalité de la situation du jeune (autonomie, capacité à s'inscrire dans un logement autonome, régularité du séjour sur le territoire national) est telle qu'il faudrait très souvent un accompagnement bien au-delà de l'obtention d'un diplôme, qui, à lui seul, ne saurait présager de la capacité de ce dernier à trouver une place stable dans la société. De surcroît, la saturation de l'ensemble des dispositifs de droits communs entraîne des risques de rupture, conduisant certains jeunes vers la rue, sans qu'aucune solution alternative n'ait pu être envisagée. Le dialogue permanent avec le Conseil Départemental est une nécessité absolue dans ces situations. C'est en effet en développant des stratégies d'anticipation que nous pouvons au mieux préparer à la sortie des jeunes du dispositif.

Les jeunes accompagnés apparaissent très abîmés, les différents traumatismes, atténués par la contenance et la sécurisation portées par les équipes éducatives du temps de la minorité, se font jour à la majorité. En effet, toute l'incertitude quant à l'avenir possible au terme du contrat jeune majeur vient raviver des traumatismes latents qui semblent rejouer un parcours migratoire (voulu ou imposé, là n'est pas la question) décousu où, selon l'expression consacrée, à chaque jour suffit sa peine.

Malgré tout l'engagement de l'équipe éducative, que nous ne pouvons que saluer, toutes les réponses à ces difficultés ne peuvent être trouvées en interne. Des partenariats, qu'il s'agisse de la prise en charge psychologique ou de la poursuite d'une sécurisation affective et relationnelle au travers d'une fonction support, doivent être noués. Par ailleurs, consciente de l'importance d'une suffisante maîtrise de la langue française pour s'émanciper et se donner les moyens de réussir leur parcours de formation, l'équipe a continué à promouvoir le développement et l'accompagnement d'une équipe composée aujourd'hui de 5 bénévoles. Ce projet initié en octobre 2017, supplée au déficit d'actions proposées et adaptées au profil des jeunes que nous accompagnons en matière d'apprentissage et de connaissances en langue française vise à les soutenir. Au travers des actions menées, il s'agit également de permettre aux jeunes de prendre confiance en eux pour oser prendre la parole, se sentir un peu plus à l'aise dans leur environnement et s'autoriser à entrer en relation avec l'Autre... ce qui contribue par ailleurs à une meilleure préparation de la sortie du dispositif. Tous ces aspects sont mis au travail en s'appuyant sur les besoins exprimés ou identifiés par les jeunes et leur éducateur via des temps individuels et collectifs (le monde du travail, la santé, la terminologie du code de la route, ...).

À une époque où les ressources disponibles se font de plus en plus rares, le défi de cette nouvelle année sera d'accentuer un maillage partenarial qui permette à l'équipe de trouver les moyens d'assurer une continuité d'accompagnement tout en se retirant, et de se recentrer sur sa fonction première, l'éducation.

L'étymologie suggère d'ailleurs qu'éduquer consiste « *soit à faire sortir l'enfant de son état premier, soit à faire sortir de lui (à actualiser) ce qu'il possède virtuellement* »¹. À la lecture de cette définition, nous percevons très symboliquement cet entre-deux où se situent les jeunes que nous

¹ P. Foulquié, Dictionnaire de la langue pédagogique, 1971.

accompagnons. Ils sont « enfant » (dans leurs sécurités psychique et matérielle), ne parlent que peu d'eux-mêmes soit par capacité, soit par choix pour se concentrer sur leur projet. Ils sont « adulte », par les attendus sociaux auxquels ils sont soumis, mais aussi par la force qu'ils sont en capacité de déployer pour s'en sortir.

C'est dans cet interstice que se joue la relation entre l'équipe éducative et ces jeunes qui nous sont confiés. Alors même que l'on attend d'eux qu'ils soient très rapidement autonomes, force est de constater qu'ils ne le sont pas, qu'ils s'en remettent bien souvent à l'adulte référent, détachés par ailleurs de réalités qu'ils n'ont jamais pu concrètement affronter auparavant. Le temps passe vite, trop vite, pour des jeunes à qui l'on demande de s'installer sans s'installer, de refaire leur valise avant même d'avoir pu les défaire...

Pour 2020, la création de nouveaux dispositifs à venir (Intermédiation locative notamment) permettra, nous l'espérons, d'offrir davantage de visibilité dans les perspectives qui s'ouvrent pour les jeunes accompagnés. Nous ne pouvons pas nous résoudre à penser que l'accompagnement proposé n'aurait pour seule finalité que de repousser une échéance inscrite et immuable : la précarité. L'enjeu pour l'équipe réside dans la proposition de passerelles, d'inscriptions dans les dispositifs de droit commun qui répondent aux besoins des jeunes accueillis.

TABLEAU ACTIVITE

	2016	2017	2018	2019
AGREMENT*	50	50	60	60
JOURNEES PREVISIONNELLES	18250	18250	21900	21900
JOURNEES REALISEES	16625	14827	19937	20098
ECARTS	-1625	-3423	-1963	-1802
	-8,90%	-18,76%	-8,96%	-8,23%
EFFECTIF AU 31 DEC	37	36	59	40

MOUVEMENTS (ENTREES - SORTIES - EN COURS)

ADMISSIONS - PROVENANCE	NOMBRE	SORTIES - MOTIF DE SORTIE	NOMBRE
MIE - Château d'Angleterre	23	RJT / FJT	6
DOMIE - Foyer Oberholz	7	Hébergement tiers	14
EEP - Château d'Angleterre	2	Autonomie	14
Foyer le Relais	1	Sans hébergement	6
TOTAL ADMISSIONS	33	JIL	7
		Dispositif VIA	2
		Fugue - pas de nouvelles	1
		Fin de prise en charge	1
		Logement étudiant	1
		TOTAL SORTIES	52

DUREE DE SEJOUR

	2019		
	J.E.	ADMIN	TOT
1 à 6 MOIS			1
6 à 12 MOIS			10
12 à 24 MOIS			34
24 à 36 MOIS			5
+ DE 36 MOIS			2
TOTAL	0	0	52